

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 30 novembre 2018

Étaient Présents : Mmes et Mrs, BOISNARD Eric, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GABY Sophie, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MULLER Frédéric, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent

Absentes excusées : GABY Sophie

Monsieur Ernault a été nommé secrétaire de séance.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2018

2/Compte rendu des décisions et des actions du maire. Informations diverses.

-Chemin de la Cannerie : organiser une réunion avec les riverains pour évoquer le respect du chemin une fois les travaux réalisés.

-gym adaptée : à partir du 15 janvier avec une prise en charge du CCAS à hauteur de 300€

-frelon asiatique : 11 nids détruits soit un coup de 1 000€ pour la commune.

-RD 75c : réfection en totalité de la route jusqu'en haut de la Cannerie en 2019 par le conseil départemental.

-investissement 2019 : chaufferie à bois déchiqueté pour chauffer les bâtiments communaux.

-collecte des ordures ménagères décalées d'une journée pour Noël et le 1^{er} janvier.

-réunion avec des agriculteurs locaux pour l'approvisionnement du bois déchiqueté pour la chaufferie communale.

-PMS : proposition d'un nom pour le point multi services : « l'Annexe »

-syndicat d'eau : consulter le syndicat pour savoir si une bouche incendie a existé à la Croix Rouge.

-choix des couleurs de plaques pour les voies et les numéros d'habitations : couleur bleue : SC50-884 et écriture blanche : SC50-11

3/ résultat de l'appel d'offre pour les travaux du PMS

- Lot 1 Terrassement : Ets Lefebvre
- Lot 2 Démolition/Maçonnerie : Ets Lefebvre
- Lot 3 Charpente : Travaux en régie
- Lot 4 Couverture : La bernayenne de couverture
- Lot 5 menuiseries extérieures : Ets Riquier
- Lot 6 menuiseries intérieures : MCRM
- Lot 7 Plâtrerie isolation : SARL Blot Plaquiste
- Lot 8 Electricité/ventilation : Scop Poullain-Sepi
- Lot 9 Plomberie/Chauffage : EURL d'Halluin Maxime
- Lot 10 Carrelage : LC SOLS

4/ Délibération Demande d'aide au titre du programme LEADER pour le PMS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide au titre du programme LEADER pour la création d'un point multi service sur la commune.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Dépenses : 137 735.07€ HT

subventions :

réserve parlementaire : 8 000€

fonds de concours Lisieux Normandie : 12 000€

fonds LEADER : 76 414.55€

fonds propre : 41 320.52€

Le Conseil Municipal

Approuve le projet de la création d'un point multi services sur la commune,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du programme européen LEADER et à signer tout document s'y rapportant.

Les points 5-6-sont retirés de la réunion et son reportés

7/ décision modificative en investissement PMS

Intitule des comptes	Diminution de crédits		Augmentation des crédits	
	Comptes	montants	Comptes	montants
OP : Point multi services		720.00€		720.00€
Frais d'études			2031	720.00€
Immo.corporelles en cours -Construction	2313	720.00€		720.00€
DEPENSES –INVESTISSEMENT		2640,00€		2640,00€

8/ Points sur les investissements

Tous les investissements 2018 prévus ont été réalisés. L'adressage de la commune, le chemin de la Cannerie et l'accessibilité du salon de coiffure seront réalisés en début d'année (avant le vote du budget 2019).

-le point multi-services va pouvoir démarrer courant janvier.

9/Acceptation d'un don

Monsieur le maire annonce que la commune a reçu un don d'une valeur de 3000 € par Monsieur Malanguerray..

Cette personne souhaite que les sommes soient réparties de la façon suivante :

Ecole : 2 000 €

Eglise : 1 000 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser cette somme.

le conseil municipal :

-Autorise monsieur le maire à encaisser un chèque de Monsieur Malanguerray d'une valeur de 3000€ sur le compte de la commune en section d'investissement à l'article 10251.

10/ Décision modificative du don

Intitule des comptes	dépenses		Recettes	
	Comptes	montants	Comptes	montants
OP : Opération sfinancières dons et legs en capital			10251	3 000.00€ 3 000.00€
OP : Informatique Ecole Matériel de bureau et matériel informatique	2183 0805	1 000.00€		
OP : Clôture Ecole bâtiments scolaires (réel)	213121 1802	1 000.00€		
OP : Travaux Eglise frais d'Etude	2031 1805	1 000.00€		
DEPENSES –INVESTISSEMENT		3 000,00€		3 000,00€

11/ décision modificative Chemin de la Cannerie- Assurance

Intitule des comptes	dépenses		Recettes	
	Comptes	montants	Comptes	montants
Virement à la section d'investissement Produits exceptionnels divers	023	7 750.80€	7788	7 750.80€
Totaux égaux FONCTIONNEMENT		7 750.80€		7 750.80€
OP Opérations Financières virement de la section de fonctionnement			021	7 750.80€ 7 750.80€
OP Chemin de la Cannerie Réseaux de voirie	2151 1806	7 750.80€ 7 750.80€		
Totaux égaux INVESTISSEMENT		7 750.80€		7 750.80€

12/ Décision modificative de la Cannerie- DETR

Intitule des comptes	dépenses		Recettes	
	Comptes	montants	Comptes	montants
OP Chemin de la Cannerie		3 985.80€		3 985.80€
fonds éqpm DETR			1341	3 985.80€
Réseau de voirie	2151 1806	3 985.80€		
Totaux égaux INVESTISSEMENT		3 985.80€		3 985.80€*

13/ Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37,

Autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget 2018, section d'investissement : 266 331.18€ (hors chapitre 16, remboursement des emprunts).

Conformément au texte applicable, le conseil municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 20 000€ (Montant inférieur à 25% de 266 331.18€)

Les dépenses d'investissements prévues et mandatées avant le vote du budget 2019 sont les suivantes :

Voirie :

Chemin de la Cannerie pour un montant de 20 000€

Ceci exposé,

Le conseil municipal autorise :

Dépenses d'investissements concernées : Réfection de voirie

intitulé : Chemin de la Cannerie

article : 2151

Montant : 20 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans les conditions exposées ci-dessus.

14/ Dossier d'urbanisme en cours

RAS

15 / Dénominations des voies communales

Considérant la nécessité de procéder à la rectification de la dénomination de certaines voies, ainsi qu'à la dénomination de nouvelles voies, Monsieur le Maire présente le tableau des voies communales ainsi que la modification des noms des voies existantes.

Le conseil municipal :

-Décide d'adopter les noms des voies communales du tableau annexé à cette délibération,

-décide d'adopter les dénominations des nouvelles voies,

-Décide de modifier les noms des voies existantes du tableau annexé à cette délibération.

16/ Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Vu la délibération N° 38/2018 du 30 novembre 2018, des dénominations des voies et des modifications adoptées, Monsieur le maire rappelle que les voies communales sont essentiellement destinées à la circulation générale par opposition aux chemins ruraux qui servent principalement à la desserte des exploitations. Les dépenses d'entretien des voies communales font parties des dépenses obligatoires de la commune..

Le métrage de la voirie communale est en lien directe avec certaines dotations de l'Etat. La longueur de voirie déclarée actuellement est de 9 869m. Par conséquent, il est important de mettre à jour le tableau de classement de nos voies communales et ainsi que son métrage.

Le conseil municipal :

-Décide d'adopter les nouveaux classements des voies communales du tableau annexé à cette délibération.

-Accepte la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

-Pour une longueur totale de 22 222 mètres.

17/ Création d'un poste permanent au sein de la commune et modification du Tableau des Effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant la nécessité de créer 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet pour le bon fonctionnement de la cantine scolaire, suite à la demande de Madame Coquin Dominique adjoint

technique principal de 2^{ème} classe de diminuer son temps de travail dès que possible.
Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 7 janvier 2019.et

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Poste à 35H
Adjoint technique	C	4	2 postes à 35 H 1 poste à 28H 1 poste à 24H
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Poste à 28H
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle (ATSEM)	C	1	Poste à 35H
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	Poste à 35H
TOTAL EFFECTIF		8	

Le Conseil Municipal DECIDE :

-De créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 7 janvier 2019,

-D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé ci-dessus,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012, articles 6411.

18/ compte rendu EPCI

RAS

19/ Subvention exceptionnelle pour l'association DO RE MI

A l'occasion des commémorations du 11 novembre, organisées par les communes de Cordebugle, Courtonne-les-deux-Eglises et Courtonne-la-Meurdrac. Il a été décidé de faire appel à la chorale communale DO RE MI et de lui attribuer une subvention de 100€.

Il a été convenu que la commune de Courtonne-la-Meurdrac réglait les factures et que les 2 autres communes rembourseraient 1/3 chacune.

Par conséquent, monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle à l'association DO RE MI

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ pour l'association DO RE MI,

-d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget 2018.

20/ Décision modificative – subvention exceptionnelle pour Chorale

Intitule des comptes	Diminution de crédits		Augmentation des crédits	
	Comptes	montants	Comptes	montants
Dépenses imprévues Subv aux associations	022	100.00€	6574	100,00€
DEPENSES –FONCTIONNEMENT		100,00€		100,00€

21/ MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2016 et représenté le 05 janvier 2017,

Vu la délibération N°3/2017, pour la mise en place du RIFSEEP pour les agents territoriaux,

Vu la délibération N°29/2017, pour la mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques,

Vu le tableau des effectifs,

Le conseil municipal :

-Décide de faire les modifications nécessaires pour la bonne application des modalités du Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engage Professionnel (RIFSEEP),

-Annule et remplace les délibérations N°3/2017 et N°29/2017,

-Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

22/ Autorisation à monsieur le maire de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour la gestion de l'aire de Camping Cars

Vu le transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie au 1^{er} janvier 2018 et notamment la gestion des aires de camping-cars, il est nécessaire de déterminer les rôles des 2 collectivités pour la gestion quotidienne de l'aire de Courtonne la Meurdrac.

Une convention listant les actions de chacun et déterminant les prises en charges financières doit être établie.

Le Conseil Municipal

-Autorise monsieur le maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour la gestion de l'aire de camping-cars

15/Questions et informations diverses -

-décoration de Noël le samedi 1 décembre à 9h30.

-marché de Noël le 15 et 16 décembre de 15h à 20h le samedi et de 11h à 17h le dimanche.

-spectacle des enfants de l'école : le jeudi 20 décembre à 20h

- Monsieur Wieckiewicz demande quelles suites ont été données au comblement par une personne d'une mare répertoriée et classée au PLUI située le long de la RD 75a au lieu dit 'La Croix Rouge'.

Il lui est répondu par Eric Boissard, Maire et Didier Sanson, 1^{er} adjoint, qu'aucune démarche n'a été entreprise pour demander à cette personne de remettre dans l'état d'origine la mare en question.